

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°175

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction de la Citoyenneté et du Développement Local/

OBJET : Convention financière pour l'étude concertée de programmation en vue de la requalification du square Lucien Brun

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27, 78 et 80, pris en application de ladite ordonnance, ainsi que l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil municipal du 29 juin 2017 ;

Vu la délibération n°208 du 17 novembre 2016 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage étude concertée de programmation en vue de la requalification du square Lucien Brun ;

Vu la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet de formaliser les modalités de participation financière de la Commune d'Aubervilliers, de l'OPH d'Aubervilliers et de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune à l'étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien Brun ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant que dans le cadre de l'engagement 14 des rencontres citoyennes «Vivre à Aubervilliers », il convient de concerter systématiquement les habitants dans le cadre des différents projets d'aménagement de la Commune ;

Considérant que le square Lucien Brun, situé au cœur de la Commune d'Aubervilliers est vétuste et qu'il conviendrait de procéder à son réaménagement ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers, l'OPH d'Aubervilliers et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune ont souhaité mettre en place une étude concertée en direction des habitants en vue dudit réaménagement ;

Considérant que le montant du marché conclu dans le cadre de ce groupement de commande est de 45 600 € HT soit 54 720 € TTC (délibération n° 208 ici visée) ;

Considérant que la présente délibération a pour but de fixer la participation financière des personnes publiques ici citées comme suit :

- Commune d'Aubervilliers : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %
- Etablissement Public Territorial Plaine Commune : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %

- OPH d'Aubervilliers : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention financière pour l'étude concertée de programmation en vue de la requalification du square Lucien Brun entre la Commune d'Aubervilliers, de l'OPH d'Aubervilliers et de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que la répartition du coût (54 720 TTC) de l'étude concertée de programmation entre les personnes publiques parties à la présente convention est la suivante :

- Commune d'Aubervilliers : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %
- Etablissement Public Territorial Plaine Commune : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %
- OPH d'Aubervilliers : 18 238,18 € TTC, soit 33,33 %

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention financière.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

